

## Compte rendu de la séance du jeudi 12 mai 2022

Secrétaire(s) de la séance: David FOLCHER

### Ordre du jour:

Amende de police,  
Demande d'un particulier par l'achat de terrain,  
Ecole de Bramonas,  
Energie renouvelable,  
Elections législatives de juin,  
Mise à jour tableau de classement de la voirie communale.

### Délibérations du conseil:

#### Amende de police ( DE 2022 014)

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux qui consistent à acquérir la fourniture de signalisation verticale pour adressage (7 182,00 €HT). Cette opération fait suite à la définition d'un plan de dénomination et de numérotation des rues, la commune souhaite procéder à l'acquisition de la signalisation verticale nécessaire à la mise en œuvre de ce plan. Ce projet permet de sécuriser notamment l'intervention des secours grâce à un adressage efficient.

Cette opération est réalisée sur l'ensemble du territoire communal.

Le montant de cette opération est estimée à 7 182,00 € HT.

Monsieur le Maire, présente le plan de financement de ce projet :

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Départemental (amendes de police)	4 310,00	60
Commune	2 872,00	40

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

**FAIT le choix** de réaliser les opérations telles que décrites ci-dessus.

**APPROUVE** le plan de financement envisagé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les financements ainsi validés auprès du Conseil Départemental (amende de police).

#### Classement des voies communales ( DE 2022 015)

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** aux membres du Conseil Municipal que le dernier recensement des voies communales et le classement qui a suivi date de 07/12/1998

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il serait particulièrement opportun de procéder à sa mise à jour. En effet, depuis cette date, les caractéristiques de certaines voies ont changées. Certaines répondent aux critères permettant de les classer en tant que voie communale, et d'autres demandent à être déclassées.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DEMANDE** à la Direction Départementale des Territoires, Pôle Territorial Centre de Mende, la mise en place des procédures réglementaires en vue de réviser le classement de la voirie communale.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

**Désaffectation et déclassement parcelle AV238-Bramonas-48000 Balsièges ( DE 2022 016)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le code Général de la propriété des personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »

Considérant que le bâti sur terrain propre cadastré section AV n°238 sis à Bramonas – 48000 BALSIEGES n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public il est proposé aujourd'hui de :

**CONSTATER** la désaffectation de l'ancienne école de Bramonas sise sur la parcelle cadastrée section AV n°238 située à Bramonas.

**DÉCIDER** du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et des emprises foncières ( DE 2022 017)**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** aux membres du Conseil Municipal que le dernier recensement des voies communales et le classement qui a suivi date du 7 décembre 1998.

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il serait particulièrement opportun de procéder à sa mise à jour. En effet, depuis cette date les caractéristiques de certaines voies ont changées. Certaines peuvent répondre aux critères permettant de les classer en tant que voie communale.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en place des procédures réglementaires en vue de réviser le classement de la voirie communale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

**Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et des emprises foncières sur l'ensemble du territoire communal de Balsièges ( DE 2022 018)**

Monsieur le maire présente les projets de la commune qui vont faire l'objet d'une procédure d'enquête publique unique :

Mise à jour de tableau de classement de la voirie communale

Mise à jour des emprises foncières

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

**Décide** de mettre à l'enquête publique le nouveau tableau de classement de la voirie communale et les emprises foncières sur l'ensemble du territoire communal ;

**Choisit** M. Jean-Pierre Barrère comme commissaire enquêteur ;

**Autorise** M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires à cette affaire.